

Une fois cette étude terminée, lorsque la résolution sera adoptée par le Parlement—ce qui sera le cas, j'en suis convaincu—en vue de modifier la loi sur le Manitoba, elle fera alors partie intégrante de la Constitution du Canada. Je tiens à signaler quelques points concernant cette importante résolution dont est saisie l'Assemblée législative provinciale. Elle est non seulement conforme aux exigences constitutionnelles établies en 1870, selon lesquelles Français et Anglais doivent être traités sur un pied d'égalité tant par l'Assemblée législative que par les tribunaux de la province, mais elle garantit également aux Franco-Manitobains l'accès à la plupart des services provinciaux dans leur propre langue.

La deuxième question sur laquelle je voudrais insister—et j'interviens ici surtout en ma qualité de chef du parti fédéral—c'est que pour l'essentiel, la résolution dont est saisie l'Assemblée législative du Manitoba a été conçue par les Manitobains. Bien que le gouvernement fédéral se soit chargé de certains détails techniques, il est extrêmement important que nous, au Parlement fédéral, comprenions bien que cette résolution offre une solution proposée par des Canadiens de l'Ouest à un problème de l'Ouest mais qui nous touche tous.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: La troisième chose sur laquelle je veux insister, et cette question est importante vu la nature très variée du Canada et de la population du Manitoba, c'est que la résolution présentée à l'Assemblée législative du Manitoba a l'appui des porte-parole des peuples indiens et métis de la province. Elle a aussi l'appui de presque toutes les associations représentant les divers groupes ethniques du Manitoba et, bien entendu, du gouvernement de la province. Bref, la plupart des dirigeants de ceux qui forment la majorité au Manitoba luttent pour les droits de la minorité. Il importe que nous le répitions aujourd'hui.

Dans ce contexte, je tiens donc à signaler que les habitants du reste du Canada louent l'initiative du gouvernement du Manitoba, des Franco-Manitobains, des Métis, des Indiens et des divers groupes ethniques du Manitoba, que nous leur sommes reconnaissants de leur esprit novateur et que nous les approuvons de tout cœur.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Pour terminer, en adoptant à l'unanimité cette résolution aujourd'hui, nous faisons beaucoup plus qu'appuyer les dispositions d'une mesure législative quelconque à l'étude dans une certaine province à une date donnée. Nous sommes maintenant animés du même esprit que ceux qui ont fondé le Canada en 1867 et qui, par nécessité, ont eu assez d'imagination pour donner à notre pays son caractère de dualité fondamentale. Nous nous rallions à un esprit de tolérance et à un respect de la diversité qui devraient toujours caractériser le Canada et les Canadiens. Aucun Canadien ne doit plus dire:

[Français]

Je suis un étranger dans mon propre pays.

[Traduction]

Vu l'exemple collectif qu'ont donné aujourd'hui tous les partis nationaux du Canada, je suis certain qu'aucun Canadien

Travaux de la Chambre

ne sera obligé de dire une telle chose à l'avenir dans notre beau pays.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: En conformité de l'ordre adopté par la Chambre le 5 octobre 1983, la résolution est considérée comme ayant été approuvée à l'unanimité.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que les pétitions présentées par les députés le mercredi 5 octobre 1983 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Nielsen: Madame le Président, après les discours de cette dernière heure, tout semble bien terne, mais je n'en demanderai pas moins au leader parlementaire, comme à l'habitude le jeudi, qu'il nous parle des travaux qui nous attendent pour le reste de la semaine et une partie de la semaine prochaine.

M. Pinard: Madame le Président, si nous poursuivons dans le même esprit, nous pourrions ajouter quelques observations à propos du projet de loi C-155 et l'adopter dans les prochaines heures. Mais, en présumant qu'il faudra plus de temps pour en discuter, je confirme que nous traiterons du projet de loi C-155 portant sur le tarif des marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau, aujourd'hui, demain et mardi de la semaine prochaine. Je ferai part à la Chambre de tout changement aux travaux de jeudi en temps et lieu.

M. Nielsen: Je remercie le leader parlementaire pour cette information. Je suppose qu'il est suffisamment rétabli pour convoquer bientôt une réunion des leaders à la Chambre, afin que nous puissions discuter des questions urgentes qui sont en suspens depuis plus de deux semaines et qui n'ont rien à voir avec le projet de loi C-155.

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, je remercie le député pour ses vœux de prompt rétablissement. Je veux l'assurer que tout va très bien, et ce n'est certainement pas la raison qui m'a empêché de tenir des réunions depuis les deux dernières semaines. C'est tout simplement que nous débattons un projet de loi sur lequel plusieurs ont manifesté l'intention de parler. Il n'était donc pas nécessaire pour discuter des travaux de la Chambre pour les jours qui suivent de tenir de réunions. C'était la raison pour laquelle je n'en ai pas convoqué. Il devait y en avoir une hier pour discuter de la résolution que la Chambre vient d'adopter concernant les droits des francophones au Manitoba, mais nous avons négocié pendant la période des questions orales, comme mon collègue le sait, derrière les rideaux, et nous en sommes rapidement venus à un accord sans qu'il fût nécessaire d'avoir une réunion formelle, et on en connaît les résultats extrêmement positifs.